

Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 20 Décembre 2021 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans le département de la Guadeloupe.

En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

CONSTITUTIONS

FC06936

AVIS DE CONSTITUTION AVEC APPOINT DE FONDS

Suivant acte SSP du 25 mai 2022 constitution de la SASU :

DENOMINATION : ELEX GUADELOUPE ILES DU NORD
Capital social : 280 000 euros.
Siège social : Porte 8 et 9 Immeuble OMALE - ZAC de Colin 97170 Petit Bourg
Objet : expertise en assurance
Président : CDEX, SAS au capital de 3 000 euros, sis 503 B Chemin de Prise d'Eau 97170 Petit-Bourg RCS de Pointe-à-Pitre N° 790 601 47

la société est constituée par apport de Fonds suivant annonce le Probat Réf : LDDM296050, N°179962

Agrément : L'entrée au capital de la société est soumise à agrément.

Durée de la société : 99ans à compter du 25 juin 2022 au RCS.

Mention au RCS de Pointe-à-Pitre.

FC06939

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 23/05/2022 a été constituée la SASU « CITY PRINCESSA »

Au capital de 1.000 €
Siège : ROUTE DE LA BOUAYE N°16, 97190 LE GOSIER
Objet : Marchand de biens
Durée : 99 ans

Cession d'actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions relatives à l'affectation des bénéfices où il appartient à l'usufruitier.

Président : Mme Marwy MPALA MUYOLO ép GUTHERT demeurant BLANCHARD RUE THIMOTE GENDREY, 97139 LES ABYMES

Immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE

FC06943

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/04/2022 a été constituée la SAS « H.W.C.T.C »

Au capital de 2.000 €
Siège : CALVAIRE BONFILS, 97122 BAIE MAHAULT
Objet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION TOUS CORPS D'ETAT
Durée : 99 ans

Cession d'actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions relatives à l'affectation des bénéfices où il appartient à l'usufruitier. Dans tous les cas, le nu-proprétaire aura le droit de participer

aux assemblées générales.

Président : M. HONORE REMI PILLAH NEIPAL demeurant à CALVAIRE BONFILS, 97122 BAIE MAHAULT

Immatriculation au RCS de POINTE-A-PITRE

MODIFICATION

FC06938

L'INSTANT BEAU THE

SASU au capital de 1000 euros
IMPASSE DESBONNES, DESBONNES
97129 LAMENTIN
904 194 743 RCS POINTE A PITRE

Le 01/06/2022 l'associé unique a transféré le siège social au 20 immeuble Montana - ZAC DE JABRUN, 97122 BAIE MAHAULT à compter du 01/05/2022.

DISSOLUTION

FC06937

SOCIETE DE COURTAGE EN TRAVAUX MARIE

SAS au capital de 100 €
Siège social :70 lot Agathouel Bourg
97122 Baie-Mahault
844 926 659 RCS POINTE A PITRE

Le 02/05/2022, L'AG des actionnaires a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 02/05/2022. M valentin MARIE demeurant 7 lotissement les poiriers -Convenances 97122 Baie-mahault, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège. Les actes et pièces relatives à la liquidation seront déposés auprès du greffe du TC de POINTE A PITRE.

DIVERS

FC06942

DamKaLoc

Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 €
Siège social : Dugazon de Bourgogne,
lieu-dit Petit Pérou, 97139 Les Abymes
818 470 122 RCS Point-à-Pitre
(ci-après la "Société")

AVIS

Suivant délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 3 juin 2022, et en application de l'article D. 823-1-1 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas procéder au renouvellement des mandats de la société BAMAUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Christophe BAILLARGEAU, Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis

RECTIFICATIF

FC06941

Rectificatif à l'annonce n° FC06919 parue le 24/06/2022, concernant la société **O BO RAVIN LA**, il a lieu de lire : le 31/12/2020 au lieu de le 30/12/2020.

Une annonce

légale

à publier

en Guadeloupe ?

Saisissez la

en ligne !

www.leprobatant.fr